



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

Règlement numéro 2018-09-01 modifiant le programme de revitalisation dans la municipalité de Sainte-Barbe

**PROJET DE RÉGLEMENT 2018-09-01 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2018-09 CONCERNANT LE PROGRAMME DE
REVITALISATION DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement le programme de revitalisation dans la municipalité de Sainte-Barbe portant le numéro 2018-09-01 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 7 décembre 2020 à 19h00 à huis clos et par enregistrement.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi:

Le projet de règlement a pour but de modifier le règlement par l'ajout d'une zone, notamment un lot vacant dans la zone HA-1 qui le rend éligible audit programme.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3e jour de novembre deux mille vingt.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 novembre 2020 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour de novembre 2020

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière